

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 06 mars 2025

MAIRIE
580 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) : Mesdames les conseillères : Catherine et Colette HUMBERT Messieurs les conseillers : Benjamin MITTAY et Pascal FOMINE

Sont absents : Mesdames Juline DOUCEY, et Messieurs : David SEILLER (procuration à M. Girardot Jacques), Romain VIENOT et Guillaume BLONDEAU.

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

Invitée : Mme RAMEAU Marie-Bernadette (secrétaire générale de Mairie).

ORDRE DU JOUR

Lecture, Approbation du CR du 28/01/2025

Approuvé à l'unanimité

Délibérations:

1) Approbation du CFU 2024 (Compte Financier Unique) :

Vu le code général des collectivités territoriale (CGCT) et notamment l'article L 222-3,
Vu la délibération de simplification comptable avec l'adoption de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2022 qui assouplit les règles budgétaires et l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en date du 15/04/2021,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté	111 195.34			269948.21		158 752.87
Affectation 2023			114 217.93			
Résultat 2024		31179.19		82 851.74		114 030.93
Résultat de clôture	80016.15			238582.02		158565.87
Restes à réaliser	30000	8560			21440	
Résultat définitif	110016.15	8560		238582.02		137125.87

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
 Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
 A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
 Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Châtelneuf.
 Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) Affectation du résultat 2024 :

Sous la Présidence de Monsieur Bruno RAGOT, Maire de la Commune
 Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2024
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 111 195.34 €		31 179.19 €	30 000.00 € 8 560.00 €	- 21 440.00 €	- 101 456.15 €
FONCT	269 948.21 €	114 217.93 €	82 851.74 €			238 582.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat suivant :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	238 582.02 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	101 456.15 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	137 125.87 €
Total affecté au c/ 1068 :	101 456.15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3) Vote du Budget Principal 2025 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bruno RAGOT, le Maire.
Vote le budget primitif :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	332 186.00 €	Dépenses	227 176.15 €
Recettes	438 975.87 €	Recettes	248 616.15 €
		Report des RAR dépenses	30 000.00 €
		Report des RAR Recettes	8 560.00 €
Suréquilibre de 106 789.87 €		Equilibré	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le budget primitif 2025

4) Vote des taxes directes locales :

Délibération reportée dans l'attente des documents officiels non parvenu à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

1° Préparation des élections législatives :

Les 30 mars et 6 avril prochains

2° Évolution du dossier GOURIBOULE, demande d'achat de terrain :

La proposition d'un terrain « Chez Labourier » (Champs du Taureau) retient leur attention.
Une nouvelle rencontre avec le C.M. est à prévoir.

3° État de la situation pour l'utilisation des containers à ordures ménagères

Séance levée à 19 h 30

Bruno RAGOT

Le Maire



